Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

DEMANDE DE DUPLICATAS D'INDICATIF ET DE CERTIFICAT DU SERVICE AMATEUR

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Renseignements concernant le demandeur

M ☐ Mme ☐ Nom : /__/Prénom : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Né(e) le : /__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/ à : _____ Département /__/__/

Adresse : _____

_____/__/__/ /__/__/__/ _____

Tel domicile : _____Portable : _____ Courriel : _____@_____

Certificat d'opérateur n° _____ Classe * :____ obtenu le _____

* Concerne les certificats radioamateurs obtenus avant le 08/05/2012

Indicatif attribué /__/__/__/__/__/

Si vous ne souhaitez pas figurer dans l'annuaire radioamateurs prévu par la réglementation en vigueur et visible depuis **www.anfr.fr**, merci de cocher cette case : ☐ oui (1) (2)

Coordonnées géographiques de la station (seules les stations ayant une puissance supérieure à 5W doivent être déclarées)

Adresse _____

_____ /__/__/ /__/__/__/ _____

Longitude * : _____ ° _____ min ____ sec E (Est) ☐ O (Ouest) ☐

Latitude *: _____ ° _____ min ____ sec N (Nord) ☐ S (Sud) ☐

* Système WGS 84 (Coordonnées visibles par exemple sous www.geoportail.gouv.fr par saisie de votre adresse et en selectionnant dans le système de référence, un affichage avec degrés "sexagésimaux").

	HF (de 3 MHz à 30MHz)	VHF (de 30 MHz à 300 MHz)	UHF (de 300 MHz à 3000 MHz)	SHF (de 3 GHz à 30GHz)
Gamme de fréquences				
P.A.R (W)				

Dans chaque gamme de fréquences utilisée, mettez une croix et indiquez en dessous la puissance apparente rayonnée (PAR) maximale de l'installation.

Engagement

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) .....certifie sur l'honneur :

la perte du document dont je demande un duplicata, l'exactitude des renseignements décrits, mon engagement à respecter les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les installations radioélectriques fixées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et à m'acquitter la taxe annuelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1991 (article 40).

Fait à....., le.....
(si le demandeur est mineur)
Signature du représentant légal

Fait à....., le.....
(le demandeur)
Signature

Constitution de votre dossier *Pour toutes questions relatives à la gestion des indicatifs, veuillez contacter le : 03-29-42-20-74*

- ce formulaire dûment complété
- un chèque de 12 € établi à l'ordre de "**REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT**"ou mandat-facture (valable jusqu'au 31/12/18),
- la copie de votre certificat d'opérateur
- un justificatif d'identité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille).

La présente demande dûment remplie doit être retournée accompagnée des documents demandés à :

Agence Nationale des Fréquences - Service Régie - 78 avenue du général de Gaulle - 94704 MAISONS-ALFORTCédex

(1) Faire une croix dans la case choisie (Rappel : chaque opérateur disposant d'une station personelle doit l'avoir déclarée auprès de l'ANFR)

(2) Les données personnelles transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des certificats (examen et délivrance) et des indicatifs radioamateurs. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative de tous dossiers relatifs à la délivrance des certificats et indicatifs radioamateurs, aux agents en charge de l'organisation et du suivi des sessions du certificat radioamateur et aux contrôles des sessions d'examen et aux vérifications des radioamateurs autorisés à utiliser une station radioamateur.

Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort, représenté par son Directeur général.

La conservation des données est de 70 ans maximum sauf les formulaires sur papier et différents justificatifs nécessaires pour contrôler chaque demande qui sont conservés dans l'année à compter de sa réception avant destruction. Ce traitement repose sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Edition Mai 2018